



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 1^{er} Septembre 2015

*Membres du CM : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 15*

L'an deux mille quinze
Le premier Septembre
à vingt heures

*Convocation :
24 Août 2015
Affichage convocation :
24 Août 2015*

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM.CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROYER Mathieu, VAUCOULEUR Daniel, ROGER Laureen, AZIERE Francis, LACAILLE Christine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 1^{er} Septembre 2015, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Etude de divers devis relatifs aux projets 2015 ;
- Délibération pour virements de crédits ;
- Fixation d'un tarif pour les insertions publicitaires dans le Lupirullien et Rouilly-Saint-Loup'Infos ;
- Fixation de la participation financière des entreprises intéressées par la pose de bi mâts ;
- Attribution d'une subvention ;
- Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2014 ;
- Attribution d'un numéro de voirie pour une parcelle située Rue des Clausets ;
- Approbation des nouveaux statuts du SDDEA ;
- Suppression du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au 01/01/2016 ;
- Adhésion au régime d'assurance chômage ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 1^{er} Septembre 2015

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 15

L'an deux mille quinze

Le premier Septembre

à vingt heures

Convocation :

24 Août 2015

Le Conseil Municipal de la commune, s'est

réuni au nombre prescrit par la loi,

régulièrement convoqué dans le lieu

habituel de ses séances, sous la présidence

de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Affichage convocation :

24 Août 2015

Présents : MM.CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LEBOEUF Isabelle, DI MALTA Magali, ROYER Mathieu, VAUCOULEUR Daniel, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, CORDIER Laurent, LAMOTTE Marie-Thérèse, LUDOT Jean-Raymond, ROGER Laureen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Etude de divers devis

➤ Climatisation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 9 Juin 2015, divers devis avaient été présentés dont un, relatif à la fourniture et l'installation de la climatisation pour la Mairie et la salle des fêtes. A ce moment là, un seul devis avait été présenté par la société Anquetil pour un montant de 36 531 € HT soit 43 837.20 € TTC. Un second devis a donc été demandé à la société de Monsieur Alexandre GAURIER, celui-ci présente une offre de 29 668 € HT soit 35 601.60 € TTC. Monsieur le Maire insiste sur le fait que les deux devis proposent exactement le même matériel.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- RETIENT la société Alexandre GAURIER pour la réalisation des travaux de climatisation de l'ensemble salle des fêtes/Mairie pour un montant de 29 668 € HT soit 35 601.60 € TTC ;
- CHARGE Monsieur le Maire de signer le devis correspondant et de lancer les travaux.

➤ Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEA a transmis un nouveau devis révisé, relatif aux travaux d'éclairage du parking de la salle des fêtes, et plus précisément pour la pose de deux projecteurs de 150 W. La proposition financière du SDEA s'élève à 2 000 € HT mais, celui-ci prend 50% des frais à sa charge, il resterait donc 1 000 € HT à la charge de la Commune pour cet aménagement.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DEMANDE au SDEA la réalisation de ces travaux.

➤ Zebra : Aménagement de la sécurité routière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé durant les dernières réunions, de procéder à des travaux d'aménagement de la sécurité routière sur la Commune. A ce titre, divers devis ont été demandés à la société Zebra :

- Marquages aux sols et pancartage : 2 908.56 € HT soit 3 490.27 € TTC ;
- Panneaux de rues et numéros : 247 € soit 296.40 € TTC ;
- Signalisation verticale et pose de coussins berlinois : 7 520 € HT soit 9 024 € TTC ;
- Fourniture et pose de bi-mâts : 53€ HT / lame, 65€ HT / bi-mât, 14€ HT / kit de fixation et 780€ HT de prestation de montage et de pose.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en ce qui concerne les bi-mâts, les entreprises de la Commune ont été contactées afin de savoir si elles souhaiteraient acheter une ou plusieurs lames pour pouvoir figurer sur ceux-ci. Suite à cela, 8 établissements ont répondu favorablement à la demande de la Mairie. Cependant, à l'heure actuelle le nombre précis de lames souhaitées par chacune des entreprises n'est pas encore connu, c'est pour cela qu'aucune proposition financière précise n'a pu être faite par la société Zebra. Dès que le nombre total de lames à commander sera connu, la commande pourra être passée auprès du prestataire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'offre de la société Zebra quant aux divers aménagements de sécurité routière.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu'une subvention au titre des amendes de police peut être demandée à la Direction des routes du Conseil Général. Comme cela avait été évoqué lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, la Direction des routes du Conseil Général subventionne les aménagements aux abords des écoles, abris bus et arrêts de cars ainsi que les travaux visant à limiter la vitesse sur les routes départementales. La subvention accordée pourrait être de 50% maximum du montant hors taxes des travaux visant à limiter la vitesse sur la route départementale, à savoir la fourniture et la pose des coussins berlinois mais aussi, le marquage au sol et le pancartage relatif à cet aménagement. La base subventionnable s'élève donc à 7 520 € HT soit 9 024 € TTC.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police, auprès du Conseil Général de l'Aube ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Délibération pour virements de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des virements de crédits doivent être effectués, les virements suivants sont proposés :

1. Virement relatif aux travaux de renforcement du réseau public d'éclairage public, installation de luminaires pour le parking de la Mairie et de la salle des fêtes :
 - 21534 – Réseaux d'électrification : - 17 000 €
 - 2041582 – Bâtiments et installations : + 17 000 €
2. Virement relatif aux travaux d'archivage :
 - 61522 – Bâtiments : - 9 000 €
 - 6288 – Autres services extérieurs : + 9 000 €
3. Virement pour travaux de climatisation :
 - 2315 – Installation, matériel et outillage technique : - 36 000 €
 - 2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions : + 36 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE ces virements de crédits

Délibération pour fixation de tarifs des insertions publicitaires dans les bulletins municipaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible d'insérer des encarts publicitaires dans le bulletin municipal annuel ainsi que dans les bulletins d'informations trimestriels, pour les entreprises qui le souhaiteraient.

Monsieur le Maire informe alors le Conseil Municipal que cette insertion aurait un coût pour ces entreprises, il propose de fixer un tarif pour l'insertion d'un encart publicitaire de 9 cm x 6 cm.

Ainsi, il propose donc d'effectuer une insertion gratuite la première année et de demander une participation de 40 € par an les années suivantes, pour les personnes intéressées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE les tarifs des insertions publicitaires comme suit :
 - Gratuit la première année
 - 40 € par encart (9cm x 6cm) et par année à partir de la 2^{ème} année de publication

Délibération pour participation financière des entreprises pour l'achat de lames pour les bi-mâts

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé durant les réunions précédentes, de procéder à des travaux d'amélioration de la sécurité routière dans la Commune. Il rappelle également qu'à ce titre, des panneaux « bi mâts » seront installés à différents endroits stratégiques de la Commune. Les entreprises présentes à Rouilly-Saint-Loup ont donc été contactées afin de savoir si elles seraient intéressées pour figurer sur ces panneaux directionnels, en leur précisant que ceci aurait un coût.

Monsieur le Maire propose donc de fixer un tarif pour les entreprises intéressées par ce procédé. Il rappelle au Conseil Municipal que le coût d'une lame sur ces bi-mâts est de 53 € HT (offre de la société retenue pour les travaux). Monsieur le Maire propose donc de fixer la participation des entreprises à 53 € HT par lame.

Le Conseil Municipal propose également de rédiger une convention pour chacune des entreprises, relative à la responsabilité de chacune des parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE la participation financière des entreprises à 53 € HT par lame ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'établir les conventions avec chaque entreprise afin de fixer les modalités liées à l'installation et aux éventuelles réparations du matériel ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'émettre les titres de recettes correspondants.

Délibération pour attribution d'une subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des activités Zumba Fitness et Gym appliquée seront organisées par l'association « Forme et Bien-être » de Montaulin à partir du 07/09/2015 à la salle des fêtes de Rouilly-Saint-Loup.

Au vu des avantages que de telles activités auront pour la Commune en matière de dynamisme notamment, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Forme et Bien-être » afin de l'encourager et de l'aider financièrement.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à la majorité (2 voix contre et 13 voix pour), le Conseil Municipal :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association « Forme et Bien-être » ;
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de cette subvention.

Délibération pour adoption du rapport sur l'eau

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la délibération.

Délibération pour attribution d'un numéro de voirie – Rue des Clausets

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'attribuer un numéro de voirie à la parcelle cadastrée E 168 située au niveau de la Rue des Clausets à Rouilly-Saint-Loup.

Après étude des numéros de voirie des propriétés voisines, le Conseil Municipal :

- ATTRIBUE le n°30 à la parcelle cadastrée E 168.

Délibération pour approbation des nouveaux statuts du SDDEA (Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le contexte actuel de réforme des collectivités territoriales, il est apparu nécessaire de travailler à une nouvelle structuration du SDDEA pour permettre une action efficace et rationnelle sur le cycle complet de l'eau.

Considérant que le SDDEA a mené une longue réflexion pour aboutir à une structuration cohérente permettant une action efficace sur l'ensemble de son territoire et, considérant qu'un syndicat mixte ouvert serait créé avec le Département de l'Aube permettant d'avoir des règles de fonctionnement souples et adaptées à son territoire

Monsieur le Maire annonce également qu'au vu des nouveaux statuts du syndicat mixte ouvert créé, la proximité serait privilégiée et des échelons locaux seraient créés (Conseil de la Politique de l'Eau pour l'eau et l'assainissement ainsi que Conseil de Bassin-Versant pour les cours d'eau et à terme GEMAPI).

De plus, le syndicat mixte ouvert serait un grand syndicat compétent pour le cycle complet de l'eau (eau, assainissement et GEMAPI) afin de conduire une action plus cohérente.

Il explique également qu'à la suite de cette adhésion, le SDDEA serait dissous de plein droit dans la mesure où il aura transféré l'intégralité de ses compétences au nouveau syndicat mixte ouvert. Les membres du SDDEA doivent donc délibérer à la majorité qualifiée sur cette adhésion du SDDEA au syndicat mixte ouvert et sur les projets de statuts du nouveau syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion du SDDEA au nouveau syndicat mixte ouvert créée avec le Département de l'Aube ;
- APPROUVE les projets de statuts du nouveau syndicat mixte ouvert ;
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération en tant que de besoin.

Délibération pour suppression du CCAS (Centre Communal d'Action Social)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a été publiée au Journal Officiel du 8 août 2015. Il annonce alors que les communes de moins de 1 500 habitants ont désormais la possibilité de supprimer leur CCAS et d'en exercer directement les compétences au niveau communal.

Monsieur le Maire propose, de ce fait, de procéder à la suppression du CCAS à partir du 01/01/2016. Il informe que les actions menées par le CCAS à savoir la distribution des colis de fin d'année ainsi que l'organisation du repas des aînés seront maintenues, le coût afférent à ces actions sera alors intégré au budget communal.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- SUPPRIME le CCAS de Rouilly-Saint-Loup à compter du 01/01/2016 ;
- DECIDE que les compétences relatives au CCAS, seront directement exercées au niveau communal à partir du 01/01/2016.

Délibération pour adhésion à l'assurance chômage

Monsieur le Maire signale que les collectivités territoriales sont assujetties aux règles d'indemnisation du chômage. Il annonce également que les communes qui ne sont pas adhérentes au régime d'assurance-chômage, reposent sur le principe de l'auto-assurance c'est-à-dire que la charge de l'indemnisation leur incombe totalement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les articles L.5424-1 et L.5424-2 du Code du Travail, permettent aux collectivités territoriales d'adhérer volontairement au régime d'assurance-chômage pour leurs personnels.

En cas d'adhésion, la Commune devra verser un montant mensuel de 6.40% du salaire brut de chaque agent non titulaire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE l'adhésion de la Commune à l'assurance-chômage à partir du 01/10/2015 ;
- CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention adéquate.

Questions diverses :

Projet d'extension de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe qu'une présentation du projet d'extension de la salle des fêtes sera effectuée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, à l'aide du matériel de vidéo projection nouvellement acquis.

Arrosage des massifs

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux conseillers municipaux qui ont apporté leur aide pour l'arrosage des fleurs de la Commune.

Nettoyage du cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société « Le Jardin de A à Z » va procéder au nettoyage des allées du cimetière. La société ayant expliqué que cette intervention n'a pas pu avoir lieu plus tôt car une certaine humidité du sol est requise pour que le produit de traitement soit efficace.

Problème d'éclairage public à Menois

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'un problème avec l'éclairage public de Menois a été signalé courant août. Le SDEA a donc été contacté le 24 Août dernier afin que l'intervention de techniciens puisse avoir lieu. Monsieur le Maire informe alors que l'éclairage public de Menois est de nouveau fonctionnel.

Bilan du 13 et 14 Juillet 2015

Monsieur le Maire adresse un grand merci aux pompiers de la Commune qui ont entrepris les actions nécessaires de prévention dans le cadre de la sécheresse que nous avons connue en juillet. Il adresse également ses remerciements aux conseillers municipaux qui ont œuvré pour l'organisation de ces festivités.

Monsieur le Maire fait état du bilan financier très satisfaisant de ces festivités. Il informe également que 146 personnes ont participé au repas du 14 Juillet, pour des questions d'installation des participants et d'organisation, le nombre maximal de participants sera fixé à 150.

Animations pour les jeunes

Monsieur le Maire fait le bilan des animations estivales proposées aux jeunes de 10 à 17 ans de la commune. Une sortie vélos a eu lieu au mois de juillet à laquelle 17 personnes ont participé, un après-midi a également eu lieu au Parc Accroland auquel 12 personnes ont assisté et 16 personnes ont assisté à l'animation patinoire du mois d'août.

Le bilan de ces journées est assez satisfaisant cependant, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le manque de rigueur des enfants, quant à leurs inscriptions préalables en Mairie, est un frein au bon déroulement des sorties.

Travaux d'archivage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les archivistes du Centre de Gestion débiteront les travaux de classement des archives communales à partir du mardi 13 Octobre 2015, sur plusieurs journées jusqu'au vendredi 4 Décembre 2015.

Travaux de couverture et de terrassement de l'église

Monsieur le Maire établit le récapitulatif des subventions attribuées pour les travaux de couverture et de terrassement de l'église. Le montant des subventions attribuées confondues s'élève à 6 924 €.

Il informe également qu'un courrier a été adressé à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) afin de l'informer de ces travaux. En réponse, la DRAC a informé Monsieur le Maire que les travaux ne pourront débuter que lorsqu'une opération archéologique aura été menée. Le relevé altimétrique souhaité va donc être adressé à la DRAC dans les prochains jours. Monsieur le Maire lui demandera également, une estimation financière de cette opération archéologique, qui pourrait être à la charge de la Commune.

Station de pompage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le portail ainsi qu'une partie du grillage de la station de pompage ont été volés. De ce fait, il l'informe que des devis pour le remplacement de ces installations seront demandés et étudiés ultérieurement.

Bennes à verre et à papier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de très grandes quantités d'ordures ménagères sont inlassablement déposées aux pieds des bennes à verre et à papier. Le contenu des sacs et autres cartons déposés ont été surveillés, sans pouvoir identifier les contrevenants, dans un premier temps.

Monsieur le Maire explique que des documents personnels ont été retrouvés dans un carton déposé. Ces documents identifient une personne extérieure à la Commune. Un dépôt de plainte a donc été effectué en Gendarmerie le vendredi 28 Août 2015. Les suites de cette affaire seront annoncées lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Pour remédier à ce problème notamment, le Conseil Municipal envisage de déplacer les bennes à verre et à papier, vers un endroit facile d'accès mais en même temps un endroit qui peut être surveillé.

Journées du Patrimoine

Une visite guidée de l'église est organisée par trois jeunes de la Commune, dans le cadre des journées du Patrimoine. Cette visite aura lieu le samedi 19 Septembre 2015 de 19H à 23H.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à la répétition générale du vendredi 18 Septembre au soir.

Atelier de travail sur le PADD

Une réunion de travail sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et plus précisément sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a eu lieu le lundi 31 Août 2015, avec les membres de la commission du PLU uniquement.

Cette réunion avait pour but de fixer à plus ou moins long terme les objectifs de la Commune en matière d'aménagement du territoire et de développement durable. Le travail effectué sera soumis à modifications lors de la prochaine réunion avec le cabinet d'études notamment car, les membres de la commission ont beaucoup d'interrogations quant au PADD.

Recensement de la population 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2016. De ce fait, la Mairie recherche un agent recenseur pour accomplir cette tâche, le Conseil Municipal est donc invité à en informer les personnes avec qui il serait amené à discuter.

Travaux de busage des fossés

La seconde partie du busage des fossés de l'école est en cours de réalisation par l'entreprise Roussey. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains points seront revus avec l'entreprise, lors de la réception des travaux.

Installation de la fibre

Les travaux d'installation de la fibre sont en cours sur la Commune. Actuellement, les branchements nécessaires ont lieu dans l'armoire nouvellement installée.

Château de Menois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un entretien a eu lieu le mercredi 17 Juin 2015, avec Monsieur CHEVALIER Bertrand, adjoint au Maire de Troyes, chargé de l'urbanisme. Durant cet entretien, la principale interrogation portait sur le devenir du Château de Menois et sur l'éventuelle procédure à réaliser pour la destruction de celui-ci : dépôt obligatoire d'un permis de démolir en Mairie, ...

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur CHEVALIER a fait part de son étonnement quant au fait qu'aucune parution dans la presse n'avait été faite à ce sujet.

Au terme de la réunion, Monsieur le Maire a informé Monsieur CHEVALIER qu'un contact allait être pris dès le lendemain avec la DDT, afin de connaître les démarches précises à suivre quant au dépôt d'un permis de démolir.

Cependant, c'est avec un certain étonnement qu'il a été constaté, dès le 18 Juin, la parution d'un article dans la presse faisant état du dossier du Château de Menois.

Cet article mentionnait notamment le prochain dépôt d'un permis de démolir en Mairie, par la ville de Troyes, alors qu'aucun renseignement n'avait pu être pris avec la DDT, comme promis, du fait de la parution précipitée dans la presse.

Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil Municipal qu'il a été mis au courant des intentions de la ville de Troyes, quant au devenir du Château de Menois, uniquement le 17 Juin 2015. Aucune réunion ou contact préalable n'ayant eu lieu.

Animaux errants sur la Commune

Monsieur le Maire est informé du problème posé par les animaux errants sur la Commune et plus précisément les chiens, qui sont recueillis sans cesse sur la voie publique. Il est proposé à Monsieur le Maire de trouver un endroit capable d'accueillir temporairement les animaux trouvés.